



NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 16/07/2024

afférents		qui ont pris
au Conseil	En exercice	part à la
Municipal		Délibération
11	10	08

L'an deux mille vingt-quatre et le 16 juillet, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Belcastel, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Pierre ALQUIER, M Jean-Louis BESSIERE, M BONNEVIALE Jean-Marie, Monsieur Daniel BOURDY, Madame Marie-Noëlle DANTAN, Monsieur Vincent REYNIER, Madame Régine RIGAL, Madame Eliane PARIS.

Absents : Madame Fabienne LANDES, représentée par Madame Régine RIGAL, Madame Audrey VIGUIE-BOU représentée par M Jean-Louis BESSIERE.

Date de la Convocation : 07/07/2024

Date d'affichage : 07/07/2024

Madame Régine RIGAL a été nommée secrétaire de séance.

ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION C N° 390 – DE_2024_39

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par promesse de vente signée en date du 21/10/2022 et enregistrée le 02/11/2022 par le Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement RODEZ 1, Céline, Arlette, Géraldine PAILHAS, propriétaire de la parcelle mère enregistrée au cadastre section C n°96 a consenti à la prise de possession anticipée d'une partie de ladite parcelle pour l'aménagement d'un dispositif de sécurité incendie (réservoir d'eau).

Après réalisation des travaux par la commune, le cabinet de géomètres experts LBP Etude & Conseil a effectué la division parcellaire et a déterminé la superficie de l'emprise qui, d'après le document d'arpentage n°335 B enregistré au cadastre le 24/04/2024, est de 162m² et correspond à la nouvelle parcelle cadastrée section C, n°390.

Ainsi, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à lever l'option d'acquisition et à déclarer à Madame Céline, Arlette, Géraldine PAILHAS que la commune achète la parcelle C n° 390 aux conditions de



prix prévues par la promesse de vente. Le prix d'achat du terrain est 0.8 €/m² soit 129,60 Euros (CENT VINGT NEUF EUROS ET SOIXANTE CENTIMES).

Le bien faisant l'objet de la présente cession à titre onéreux n'est pas soumis à la taxe sur la plus-value ni à l'impôt sur la mutation et la commune de BELCASTEL est exonérée de la contribution de sécurité immobilière en vertu de l'art. 1042 du Code Général des impôts.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- Approuve la proposition de lever l'option pour l'acquisition des parcelles du terrain cadastré section C n°390, au prix et aux conditions sus-indiquées ;

- Autorise le Maire à procéder à l'acquisition de la parcelle de terrain indiquée ci-dessus au prix de 0.80€/m² soit 129,60 € et aux conditions énoncées, par acte en la forme administrative et à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

- Donne à Mme Marie-Noëlle DANTAN, Adjoint au Maire tous pouvoirs pour signer l'acte de vente en la forme administrative.

Vote : Pour : 10; Contre : 0 ; Abstentions : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme.

Acte dématérialisé,

Le Maire

Jean-Louis BESSIERE



Acte rendu exécutoire par
- dépôt en Préfecture le: 23/07/5024
- publication en date du: 23/07/5024